

FOIRE AUX QUESTIONS

J'ai oublié un objet dans le car :

Contacter le réseau Distribus « Scolibus »
au 02.96.32.33.34

J'ai raté mon car :

Je contacte ma famille afin qu'elle vienne me récupérer.

**J'ai un problème avec d'autres jeunes à la gare routière,
à qui puis-je en parler ?**

Aux policiers municipaux présents / Au responsable de
l'établissement scolaire / À mes parents

J'ai une question sur les circuits de transport :

Contacter le réseau Distribus « Scolibus »
au 02.96.32.33.34



LAMBALLE TERRE & MER
RÉSEAU DISTRIBUS « SCOLIBUS »
02.96.32.33.34

distribus.bzh
LAMBALLE TERRE & MER

Espace Lamballe Terre & Mer
41 rue Saint-Martin
BP 90456
22404 Lamballe-Armor Cedex
tél 02 96 50 00 30



[lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)

AUTRES CONTACTS :

Police municipale de Lamballe-Armor
tél 02 96 50 14 40
[lamballe-armor.bzh](https://www.lamballe-armor.bzh)

Réseau BreizhGo
tél 02 99 300 300
[breizhgo.bzh](https://www.breizhgo.bzh)

RESPECT & SÉCURITÉ, TOUS RESPONSABLES !

Afin de garantir la protection de votre enfant, le règlement
des transports scolaires impose à tous des règles
communes :

- être en possession d'un titre de transport qui peut être
demandé en cas de contrôle (pour éviter toute intrusion
extérieure),
- être ponctuel (un retard entraîne le retard de tous),
- respecter les règles de sécurité routière et de comportement
à l'intérieur du car et sur la gare routière,
- respecter les mesures sanitaires de prévention contre la
COVID 19

Le règlement est consultable en intégralité sur distribus.bzh

La police municipale est régulièrement présente pour
assurer la sécurité des élèves. Votre enfant devra
impérativement rester sur le quai central, en attendant de
monter dans son car.

Sécurité routière sur le trajet scolaire

Il est recommandé aux élèves de porter un gilet ou
un accessoire réfléchissant lorsqu'il est sur le bord
de la route, afin d'être visible des automobilistes.

Retrouvez toutes les informations de l'agglomération sur
[lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)




Lamballe-Armor
en Penthièvre


LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération

LAMBALLE TERRE & MER GARE ROUTIÈRE

LAMBALLE-ARMOR 2024
2025

**RESPECT & SÉCURITÉ,
TOUS RESPONSABLES !**



[lamballe-terre-mer.bzh](https://www.lamballe-terre-mer.bzh)


LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération

Explication des panneaux de la gare routière

Chaque jour, les cars scolaires arrivent et partent du même point, matérialisé par un panneau d'information indiquant : (voir ci-dessous)

- la destination de la navette scolaire avec une bande de couleur correspondante.
- le numéro de circuit

**Établissement desservi
par la navette**

exemple : Simone Veil

**Nom du circuit
pour rentrer chez soi
le soir ou le mercredi midi**

*exemple : Scolibus LS 20**

Destination des navettes :

- Collège Simone Veil
- Lycée Saint-Joseph
- Collège Sacré-Cœur
- Lycée-Collège La Ville Davy
- Collèges de Plénée-Jugon
- Lycée de Saint-Illan

La gare routière est placée sous vidéo-protection.

Articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1 du code de la sécurité intérieure
Décret 2009-86 du 22 janvier 2009

Pour toute question concernant le fonctionnement du dispositif de vidéo-protection, s'adresser à la police municipale ou téléphoner au 02 96 50 13 50.

Plus de 2000 élèves fréquentent la gare routière quotidiennement.

C'est pourquoi, **dès la première sonnerie, les élèves doivent monter dans leur car.**

À la seconde sonnerie, le car démarre. Il ne sera plus possible d'y monter.

* le nom et le numéro de circuit sont notés sur votre carte de transport.

Pour le respect et la sécurité de tous, merci de bien vouloir respecter les consignes et suivre le cheminement piétonnier.

**Les élèves
doivent
impérativement
rester sur
le quai central.**

⚠ MES OBLIGATIONS

ATTENTION, merci de monter dans le car dès la première sonnerie. Une fois que le car a quitté la gare routière, le conducteur ne prendra plus d'élève sur son trajet.

Pour les élèves du lycée Henri-Avril

Les trajets de l'établissement à la gare routière (et inversement) se font à pied (5 minutes).

Le cheminement piéton des élèves se fait sur les trottoirs et la traversée de la voie de circulation, rue de Dinard (dont la vitesse est limitée à 30 km/h), se fait par l'emprunt des passages piétons.

**Pour les élèves du lycée Saint-Joseph,
du collège Simone Veil, du collège Sacré-Cœur,
du lycée-collège La Ville Davy, des collèges de
Plénée-Jugon et du lycée de Saint-Illan**

Le matin : prendre une des navettes desservant l'établissement (indiqué sur les panneaux devant les cars).

Le soir et mercredi après les cours : ces mêmes navettes prennent en charge les élèves à leur établissement ou au parking du plan d'eau pour les élèves du Sacré-Cœur et les conduisent à la gare routière. De là, les élèves doivent prendre le car qui dessert le point d'arrêt proche de leurs domiciles.

